

Image not found or type unknown



révision de la PA à la baisse

Par **aurelia25101**, le **20/02/2012** à **22:30**

bonjour,

mon ex a renoncé à ses parts de la maison en terme de prestation compensatoire.

le divorce est prononcé et le bien est à moi.

j'imagine que je suis libre de le gérer comme je l'entends.

est-ce que les loyers ou plus value selon qu'il s'agira d'une location ou de la vente du bien, pourront être utilisés par mon ex pour demander une baisse de la PA?

merci.